

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 mai 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le mardi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette.

Absents :

Procurations CLOAREC Mickael, donne procuration à GIROTTO François, LE SCORNET Isabelle donne procuration à MERRANT Patricia, PRIGENT Jacqueline donne procuration à HARDOUINEAU Christian, RESPRIGET Marie-Louise donne procuration à MORVAN Henriette,

Afférents au conseil municipal : 14
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 10 votants et 4 procurations
Date de convocation : 28 avril 2017
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

Le procès verbal de la séance du 28 mars a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Avenants marché extension école

Les élus à l'unanimité adoptent les avenants suivants au marché extension de l'école :

Lot	N° avenant	Montant marché initial	Montant	Nouveau montant marché
10- Electricité VMC	1	18 400.05	1326.86	19 726.91

2) Subvention au titre des amendes de police

Les élus, à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour des travaux de voirie.

3) Subvention au titre du FIPDR : sécurisation école

Dans le cadre du plan Vigipirate, des opérations de sécurisation des établissements scolaires, une instruction commune des Ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale est parue visant à inciter les communes à sécuriser les bâtiments et les accès pour éviter toute intrusion malveillante dans les locaux scolaires. Un portail va être posé à l'école ainsi qu'un système d'alarme avec digicode.

Les élus autorisent Monsieur Le Maire à demander une subvention pour ces travaux.

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 mai 2017 à 20 h 30

4) Référents INFRA-POLMAR

Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes. Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

- référent élu Infra POLMAR : François GIROTTO
- référent technique (ou administratif) Infra POLMAR : Anne GUENA

5) Validation des principes de mutualisation des moyens dans le cadre du plan INFRA-POLMAR

Dans le cadre de la démarche infra Polmar initiée par Morlaix Communauté, des travaux ont été menés pour adapter la trame d'un plan de secours, fournie par Vigipol, aux spécificités du territoire et définir collégialement des modalités opérationnelles et les synergies à mettre en place en cas de pollution maritime. Afin de poursuivre la démarche, il est nécessaire que le conseil délibère pour approuver les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime. Après avoir pris connaissance des modalités opérationnelles de mutualisation le conseil décide, de les approuver afin de pouvoir finaliser le plan de secours Infra-Polmar et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ces modalités.

6) Renouvellement ligne de trésorerie

Les élus à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 € pour une durée de un an.

7) Prêt relais

En raison d'un décalage entre le paiement des dernières factures du chantier extension de l'école et la réception des subventions, les élus, décident à l'unanimité de souscrire un emprunt relais à très court terme auprès de la Banque Postale, pour un montant de 100 000 € sur une durée de 2 ans.

8) Régime indemnitaire : RIFSEEP (Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen ou le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Chaque assemblée peut instaurer un régime indemnitaire selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les fonctionnaires de l'Etat de corps équivalent ou opter pour la conception d'un système original en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent percevoir un montant

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 mai 2017 à 20 h 30

global de primes supérieur à celui auquel pourraient prétendre les fonctionnaires d'Etat d'un corps équivalent au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les conditions du RISFSEEP.

9) Transfert du secrétariat du SIMIF

Par délibération du 22 décembre 2016, ci jointe, le comité syndical du SIMIF a approuvé le transfert du secrétariat du SIMIF de la commune de l'Ile-Tudy vers le CDG 29. Le transfert du siège du syndicat est régi par l'article L5211-20 du CGCT qui dispose que cette modification est soumise à l'accord du comité syndical et à l'accord des communes membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de syndicats, soit les 2/3 des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population totale du syndicat. Les élus, à l'unanimité, valident ce transfert.

10) Subventions aux associations pour 2017

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR : 300 €
- AINES RURAUX : 270 €
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 800 €
- ASSOCIATION GYMNASTIQUE : 250 €
- ES DOURON : 900 €
- LES SALTIMBANQUES : 1000 €
- ADDESKI : 100 €
- RASED : 84 €
- Association pour la protection de la chapelle XVème siècle de Saint Méen : 200 €

11) Motion

Les Elu-es de Plouégat Moysan réaffirment au Centre Hospitalier des Pays de Morlaix et à ses personnels son entier soutien afin d'assurer dans des conditions acceptables pour tous, patients et personnels, les soins délivrés au CHPM.

Ils/elles demandent instamment à l'Agence Régionale de Santé de veiller à l'allocation des moyens nécessaires à la prise en charge de nos populations.

12) Demande de subvention CNDS pour le terrain multisports

Le Conseil Municipal décide de présenter le dossier de réalisation d'une aire de jeux et terrain multisports auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS).

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 mai 2017 à 20 h 30

13) Convention avec la Fondation du patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement du projet de restauration de la chapelle Saint Méen.

Le Maire,

François GIROTTO.